

Arrêté n° 4516

Objet : Financement de deux postes dans le cadre du contrat Développement et transitions passé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtelleraut,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment la possibilité de demander une subvention de fonctionnement à un organisme financeur,

VU la délibération n° 3 du bureau communautaire du 20 mars 2023 autorisant la signature du contrat Développement et transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine,

CONSIDERANT que certains postes au sein de Grand Châtelleraut peuvent être financés pour partie par la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du contrat Développement et transitions,

CONSIDERANT que Grand Châtelleraut et la Région Nouvelle-Aquitaine ont co-construit, dans un premier temps, les missions associées au poste de responsable de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles, chargé de l'ingénierie du contrat régional, et au poste de manager de commerce,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'objet de cet arrêté vise à solliciter deux subventions de 10 000 € chacune pour deux postes financés par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat développement et transitions;

ARTICLE 2 – Les plans de financement respectifs des deux postes sont les suivants :

Ingénierie du contrat régional	TOTAL	%
Région	10 000,00	12%
Autofinancement Grand Châtelleraut	67 096,16	88%
Coût Total	77 096,16	

Manager de commerce	TOTAL	%
Région	10 000,00	18 %
Autofinancement Grand Châtelleraut	44 001,98	72 %
Coût Total	54 001,98	

ARTICLE 3 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 4 – Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le 13/06/23

Le président de Grand Châtelleraut,


Jean-Pierre ABELIN